

armes. Le pays hôte accueille généralement deux types d'armes nucléaires : celui où il contrôle le lanceur et les Américains la tête nucléaire, et, celui où l'ensemble de l'arme est contrôlé par les Américains. Dans le premier cas, les deux alliés doivent s'entendre, car le pays hôte a un pouvoir de veto sur l'utilisation du lanceur. Il peut, physiquement, empêcher qu'une arme nucléaire soit assemblée et lancée de son territoire. Dans le deuxième cas, théoriquement, le détenteur a besoin de l'autorisation de l'hôte. Mais concrètement, celui-ci ne peut rien faire si le pays détenteur veut recourir unilatéralement à ces armes nucléaires.

Ce résultat découle du double rôle qu'exerce le SACEUR qui est aussi le Commandant en chef des forces armées américaines sur le continent (CINCEUR). "Le SACEUR pourrait ordonner aux forces directement menacées (les forces ouest-allemandes) et peut-être aux forces désignées (les autres) d'employer des armes nucléaires si, à cause des circonstances et du manque de temps, les consultations entre pays n'étaient pas possibles et si les gouvernements renonçaient à exercer leur droit *de facto* d'interdire l'emploi des vecteurs nationaux. En sa qualité de CINCEUR, bien sûr, le SACEUR aurait tous les pouvoirs voulus pour autoriser immédiatement les unités américaines à employer des armes nucléaires."<sup>24</sup>

Il semble bien que les armes nucléaires peuvent donc être utilisées unilatéralement par les Américains. Le système dit de la double-clé n'empêcherait pas les forces américaines d'invoquer le "manque de temps et les circonstances pour justifier leurs décisions".<sup>25</sup>

## CONCLUSION

La création du GPN fut, de l'avis de tous les spécialistes, une réponse politique à un problème militaire. Comme on ne parvenait pas à s'entendre sur les moyens dont disposeraient les alliés pour contrôler physiquement les armes nucléaires (le doigt sur le bouton), les États-Unis ont proposé une solution médiane, qui permettait aux alliés de participer au processus de délibération sur l'emploi des armes nucléaires, sans toutefois pouvoir intervenir directement.

Malgré la nouveauté que représente le GPN, plusieurs ambiguïtés subsistent quant aux mécanismes de consultation et de décision.

- La première, et sans doute la plus importante, a trait aux accords POC qui sont bien entendu secrets, à cause de leurs caractères techniques, des plans de défense qui y sont élaborés et des intentions militaires.

Tout ce que l'on connaît de ces accords, c'est qu'ils couvrent les aspects suivants : l'échange de renseignements secrets sur les armes; le nombre et le type de ces armes; le lieu de déploiement; les procédures de sécurité et de contrôle; la dissémination; les procédures à suivre pour permettre l'installation des ogives nucléaires sur les lanceurs, et les autorisations de mise à feu.

Selon Paul Bracken, ces accords sont extrêmement imprécis quant à l'autorité exacte qui est exercée sur les armes nucléaires.<sup>26</sup>

- La deuxième est liée à la double mission qu'exerce le SACEUR qui est aussi le CINCEUR. Plusieurs auteurs font remarquer que le militaire américain assumant ces deux rôles pourrait avoir de la difficulté à assumer cette responsabilité. Charles note que le président américain pourrait, unilatéralement, lui ordonner d'utiliser les armes nucléaires, sans le consentement des Européens. Il y a là un problème d'autorité et de partage des responsabilités.

- La troisième ambiguïté porte sur la consultation et le temps de réaction lors d'un conflit. Certes, comme nous l'avons mentionné plus haut, les alliés auraient de quelques jours à quelques semaines pour s'entendre sur l'utilisation des armes nucléaires en cas de défaite sur le plan conventionnel. Toutefois, selon la plupart des experts, des problèmes subsistent quant au déploiement, à la préparation et à l'utilisation des armes. Doit-on disperser les armes pendant la crise qui précéderait les hostilités ou durant les hostilités? Les militaires pourraient-ils demander les autorisations d'utilisation et s'en servir quand ils le jugent opportun? Si les lignes de communications ne fonctionnent pas, les militaires seraient-ils libres d'agir sans contrôle? Le président américain pourrait-il prendre une décision sans en référer à ses alliés? Les autorités politiques de l'OTAN auraient-elles le temps de se consulter pour approuver toutes ces décisions et bien d'autres?

Il semble bien que la consultation entre les alliés sera très limitée lors d'un conflit et que, d'une manière ou d'une autre, ce qui comptera le plus lors de la prise de décision, ce seront les liens étroits qui unissent les États-Unis à chaque pays et non la structure organisationnelle et décisionnelle de l'Alliance atlantique. Catherine McArdle Kelleher résume bien ce dilemme : "En temps de paix, des décisions sur des plans opérationnels particuliers ou des échéanciers sont prises au sein du SHAPE, à la faveur des relations militaires et politiques bilatérales les plus fortes (États-Unis/Allemagne de l'Ouest, États-Unis/Grande-Bretagne, etc.), ou dans le cadre des Programmes de coopération. Le Groupe des plans nucléaires, le Comité